Hippodrome de Saint Vivien de Médoc

& **€**

5^{ème} Course de tondeuses

SAINT VIVEN MÉDOC

ॐ ≪

05 AVRIL 2015

& S

REGLEMENT

& S

Article 1: Organisation

Organisateur technique	MAIRIE DE SAINT VIVIEN
Directeur de course	Jean-Pierre DUBERNET
Responsable Contrôleurs technique	Alain BRUN
Responsable Piste-Assistance-Ravitaillement	David CHEVALIER
Responsable Restauration-buvette	APE et Patrick GARDEUR
Responsables Administratif	Jean-Emile LE DORVEN
Responsable Relation pilotes	Patrice ROUX
Responsable Classement	CHRONOMETRAGE D'AQUITAINE
Responsable Remise des prix	Maire
Responsable Pré-grille /départ	Benoit DESSEIN
Ambulances	HELP
e-mail: coursedetondeusesvv30@orange.fr	Site: http://coursedetondeusesvv3.wix.com

Article 2: Dates, 05 AVRIL 2015

Horaires: Contrôles techniques et administratifs le dimanche de 8H à 10H00

ESSAIS LIBRES: 10H à 11H.

Lieu: Hippodrome de Saint Vivien. - Qualification: 11 h 00 à 12 h 00.

- Présentation / Parade 14 h 00 à 14 h 15 et 16 h / 16 h 15

- Courses: 14 h 30 a 18 h ou plus (selon le nombre d'engagements)

Article 3: **Engagements**

Engagement fixé à 65 euros par équipage. (Inclus assurance et transpondeur)

plus un chèque de caution de 250 € par équipe pour transpondeur. (Chèque qui sera restitué).

Si l'équipage veut un support de transpondeur prévoir 5 € de plus.

Epreuve limitée à 50 équipages.

L'engagement ne sera remboursé qu'à 50% en cas de refus au contrôle technique. (*Cout de l'assurance*).

Article 4: **Coureurs admis.**

Course ouverte aux personnes majeures ainsi qu'aux Juniors de plus de 16 ans (en cas de doute la direction se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité). Pour les juniors, l'autorisation parentale ainsi que la présence d'un parent ou tuteur légal, pendant la manifestation, sont obligatoires.

- Les participants doivent présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports mécaniques de moins d'un an ; (recommandé en 2015 Obligatoire en 2016)
- Les participants déchargent les organisateurs en cas d'accident.
- Les participants doivent être couverts par une assurance personnelle de responsabilité civile.

Article 5: Classement.

Le comptage se fait par comptage électronique par transpondeurs. (voir article 3) Le classement se fait au nombre de tours effectués. (Passage de ligne de comptage).

Epreuves de qualification

Le matin, les épreuves de qualification servent à déterminer l'ordre de départ des manches 1 - 2 et 3 de l'après-midi.

Epreuves d'endurance Après Midi

- 1 Classement général à chaque course. (*Podium, coupe aux 3 premiers- remise en fin de manifestation*)
- 1 Classement féminin (obligation d'un équipage entièrement féminin- remise en fin de manifestation)
- 1 Classement général final.

<u>Ce n'est qu'en fonction du nombre d'équipes engagées que sera déterminé le nombre des courses.</u>

En fonction du nombre d'engagés, il y aura 2 ou 3 courses, 1 ou 2 Consolantes, 1 ou 2 finales et éventuellement une super finale.

Dans tous les cas de figure, le principe suivant sera appliqué:

- Les 3 à 10 (et plus) premiers des courses 1-2-3 iront en finale 1 ou 2 Les suivants iront en consolante 1 ou 2.
- Les 3 à 10 (et plus) premiers des consolantes 1 ou/et 2 et les 5 premiers des finales 1 ou/et 2 iront en super finale (s'il y en a une). Le nombre de participant à chaque épreuve, peut être modifié à tout moment par les organisateurs.

Durée des Manches:

Matin:

- épreuves de qualification 20 tours chaque manche.

Après Midi:

- Les manches 1, 2 et 3, seront de 20 tours avec changement de pilote obligatoire.

Durée Consolante :

- S'il y a 1 consolante elle sera de deux manches de 15 tours (2x15) - S'il y a 2 consolantes, elles seront de 15 tours chacune. (1x15) et (1x15).

Durée Finale:

- S'il y a 2 Finales, elles seront de 2 X 15 tours chacune. Un seul départ par manche, avec changement de pilote obligatoire au cours de la manche.
- S'il n'y a qu'une finale elle se fera en deux manches de 20 tours -(2x20) 2 départs type "Le Mans" (1 par pilote) -

La grille de départ (numéros) de la première manche sera inversée (les premiers derrière) La première manche s'arrête à 20 tours - le second départ s'effectué 10 minutes après pour 20 nouveaux tours.

Durée Super Finale:

S'il y a une super finale, elle se déroulera en deux manches de 20 tours 16 équipages maximum qualifiés au départ.

2 départs type "Le Mans" (1 par pilote) -

La grille de départ (numéros) de la première manche sera inversée (les premiers derrière)

La première manche s'arrête à 20 tours - le second départ s'effectué 10 minutes après pour 20 nouveaux tours

Attribution des numéros:

- Les numéros seront attribués en fonction de la date d'enregistrement des engagements. Ces numéros correspondent au numéro de l'équipe (machine).

- La grille de départ des qualifications sera établie en fonction de l'ordre d'enregistrement de l'équipe, par groupe de 5 ou plus selon le nombre d'engagés.
- La grille de départ des courses 1-2-3 sera établie dans l'ordre d'arrivée des épreuves de qualifications

1-2-3

- Le classement sera effectué en fonction du nombre de tours et du passage de la ligne. En cas d'ex aequo, <u>les seuls classements pris en compte seront ceux de l'organisation</u>.

Article 6a: Machines

- Autorisée seulement aux tondeuses à gazon autoportées à direction à volant (*pommeau interdit*), interdit au micro tracteur. (*Capot moteur obligatoire qui doit* être fixés solidement)
- Dépose obligatoire de tout élément de coupe lame ou broyeur. Aucune pièce mobile apparente (ex : les poulies apparentes devront êtres équipées de carters sur et sous la machine).
- Les renforts sur pièces d'origine sont autorisés.
- Les trains roulants devront restés sur les bases d'origine. (*Renforts autorisés, Triangulé interdit*)
- <u>La machine devra obligatoirement être équipée d'un coupe circuit à arrachement homologué, façon Quad ou jet-ski.</u>
- Réservoir d'essence d'origine avec bouchon étanche.
- Les reposes pieds devront empêcher le passage des jambes du pilote sous les roues arrière.
- Des barres anti-encastrement, non saillantes sont obligatoires ainsi que des barres de protection latérales.
- Les **batteries** devront êtres solidement fixées dans un caisson étanche, ou coiffées d'un bac qui empêche, en cas de retournement, l'acide de se répandre et d'atteindre le pilote, sauf batteries gel.. Tous déplacement de batterie, par rapport à l'emplacement d'origine devra recevoir l'aval d'un contrôleur technique. (Obligation d'un carénage solide boulonné, et pour l'avant, maintien dans les capots moteurs.)
- <u>Les Batteries au gel</u>: Le bac étanche n'est pas obligatoire pour les Batteries au gel, seule l'isolation des bornes positif et négatif reste obligatoire.

Dans le cas de batteries Gel extérieures, (à l'arrière) une solide protection contre les chocs est obligatoire.

- Les angles et tôles saillantes doivent êtres protégés.
- Les parties en verre devront être soit scotchées soit démontées (ex : phares).

Trains roulants, largeur maxi autorisée : 102 cm. Pneus de tondeuses obligatoires. (*Pneus agraires interdits*) 2

- Les pare-chocs ne devront pas dépasser 80% de la largeur des voies. Aucun autre élément ne devra dépasser du périmètre de la machine. **Tous les angles saillants devront être protégés.**

Article 6b: Moteurs:

Type de moteurs, **monocylindre de tondeuse** atmosphérique essence. Emplacement d'origine sur le châssis

Carburateur allumage et transmission libres. Turbos interdits.

Echappement Maxi 105.DB. <u>Un contrôle sonore (Accélération MAXI) sera effectué avant et pendant la course.</u> L'échappement devra être protégé par une tôle ou un grillage pour éviter les brulures et l'échappement libre est interdit.

Système de freinage obligatoire.

Toutes les machines devront être équipées d'un <u>accélérateur à rappel automatique</u> (sans pression physique sur la commande d'accélérateur le moteur doit tourner au ralenti).

Article 7: Stands: 1 Stand de 3m de façade et 6m de profond par ÉQUIPE de 1 à 4 machines (*Pour vos chapiteaux de 3 ou 6 m.*) Seule les personnes portant un bracelet fourni par l'organisateur auront accès au stands sous peine de pénalité. (2 Pilotes & 2 mécaniciens par machine).

Les ravitaillements et la mécanique devront s'effectuer seulement dans l'emplacement réservé à cet effet, moteur coupé et sur une bâche plastique apportée par chaque équipage (environ 4M² par machine).

Le ravitaillement sous pression ou par derrick à hauteur est interdit.

<u>La présence d'un extincteur adapté aux feux d'hydrocarbure par Stand est obligatoire.</u>

<u>On ne fume pas dans les stands, ni dans le parc d'assistance</u>

Article 8 : Pilotes.

Personnes majeures / Casque intégral homologué pour la route ou le tout terrain, lunettes ou visière, combinaison de travail ou tenue de moto tout terrain ou route, gants, chaussures montantes ou bottes, obligatoires.

Vêtements flottants interdits. Équipement et protections de Moto-Cross conseillés.

(Tenue à présenter au contrôle technique)

Article 9: Parc assistance.

Pas plus de 1 véhicule d'assistance par équipe dans le parc, Les véhicules personnels seront stationnés, sur un parking proche du parc.

Article 10: Circuit.

Le circuit est d'une longueur de 500 m. et d'une largeur minimale de 4 m

Article 11: Réclamations.

Elles sont à adresser par écrit au directeur de course dans un délai de ¼ d'heure suivant l'arrivée de la course et accompagnées d'un chèque de 30 euros (qui sera restitué si le bien fondée de la réclamation est reconnu).

Article 12: Remise des prix

La remise des prix, pour toutes les épreuves, consolantes et finales se fera, en principe, 30 minutes, après clôture de la dernière course, afin de permettre à tous les concurrents d'y participer.

Déroulement de l'Epreuve

Article A ·

En cas de panne les machines seront ramenées au stand par les pilotes ou leurs assistants équipés de brassard, après autorisation des commissaires de pistes en longeant celle-ci, ou par les quads de l'organisation.

La circulation à contre sens quelque en soit la raison est totalement interdite et disqualificative.

Article B:

Il est formellement interdit d'empêcher un concurrent de vous dépasser. Lorsqu'un **drapeau bleu** vous est adressé vous devez laisser passer.

Article C : Départ

Départ style « le Mans » (face à la machine et un genou à terre),

Départ au drapeau tricolore.

Départ à la poussette autorisé seulement après le départ des autres concurrents.

Article D : <u>Vous devez impérativement changer de pilote au minimum une fois au cour des manches</u> - Les changements de pilote se font dans les stands, <u>SAUF pour</u> la finale (ou super finale) le changement se fait sur la zone de départ. (Article 5).

Article E : Signalisation.

Drapeau national : début de l'épreuve. Drapeau à damier : fin de l'épreuve. Drapeau rouge : arrêt absolu.

Drapeau bleu : se laisser dépasser.

Drapeau jaune : Ralentir être prêt à s'arrêter (obstacle sur la piste) interdiction de doubler.

Drapeau blanc : Secours sur la piste passage au ralenti interdiction de doubler. Drapeau noir : conduite dangereuse changez de comportement (2 noirs exclusion).

Avant bras croisés du directeur de course : arrêt du moteur.

<u>Article F</u>: Il est formellement interdit de pousser ou de toucher les autres concurrents sous peine de sanctions.

Article G : Ordre de départ

L'ordre de départ des courses de qualification 1, 2,3, se fait dans l'ordre des numéros attribués à l'enregistrement.

Pour les courses, consolante(s) et finale(s), voir article 5.

Article H : Sécurité et Assurances.

L'aire de course et la zone des stands sont formellement <u>interdites à toutes personnes non badgée</u>.

Le parc d'assistance est interdit au public. Les accompagnants non badgé (bracelet), devront quitter le stand sous peine de voir l'équipe pénalisée de 2 tours.

Une ambulance et du personnel de secours seront présents pendant toute la course (*et les essais*). Une assurance R.C à été souscrite par l'organisateur ainsi qu'une assurance nominative pour les pilotes. (*Comprise dans le prix de l'engagement*.)

En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des dommages corporels et matériel entre participants. Chaque <u>pilote, comme le prévoit la loi, doit être assuré avec une responsabilité civile personnelle et devra joindre une copie de son assurance au bulletin d'engagement et être en mesure de fournir les renseignements en cas de besoins. (généralement l'assurance habitation)</u>

Les vols éventuels ne pourront pas être imputés à la responsabilité de l'organisateur, les matériels étant la responsabilité de leur propriétaire. Il n'y a pas de gardiennage.

Article I: l'organisation se réserve le droit d'exclure toute machine ou concurrent ne respectant pas le règlement.

- L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement afin d'y apporter toutes modifications qu'elle jugera utile avant ou pendant la course.
- <u>Le pilote est responsable de ses accompagnateurs</u>, il est également responsable de ses déchets qu'il devra retirer et évacuer par ses propres moyens.
- Les pilotes devront respecter tout les membres de l'organisation et se référer à leurs décisions.
- L'abandon pour quelle raison que ce soit, de l'un des deux pilotes, entraine l'abandon total de l'équipage

- Cette course, qui reste un spectacle pour le public, et un amusement pour les pilotes, n'est soumise à aucun classement officiel, en conséquence de quoi il vous est demandé comme dans tous les sports mécaniques **du** <u>respect et du fair-play.</u>
- 1ère Infraction au règlement: pénalité de 1 tour
- 2ème infraction: exclusion **Shunt du coupe circuit: exclusion.**
- Comme dans tous les sports mécaniques: On ne fume pas dans le parc coureur.

ATTENTION: Des contrôles anti-drogue et d'alcoolémie peuvent être pratiqués à tout moment sur les pilotes et les organisateurs.

Les organisateurs se réservent tout droit de sanction y compris l'exclusion en cas de non-respect de ce présent règlement.

& **♦**

RESTAURATION ET BUVETTE

On peut camper sur place (camping municipale à 50 m du site)
Samedi soir 04 Avril 2014, omelette géante et Karaoké (2 €)
(Vous apportez vos entrées, formages, dessert, couverts - assiettes- on fait
l'omelette)

<u>Camping municipal attenant au site - OUVERT -</u>